



**REGLEMENT INTERIEUR**  
(MAJ 30 NOVEMBRE 2018)

**Art.1** Toute personne ayant souscrit une adhésion au Club Pondi Fitness se doit de prendre connaissance de ce règlement et s'engager à le suivre. La qualité d'adhérent n'est acquise qu'après paiement intégral de l'adhésion.

En cas de non paiement, pour quelque motif que ce soit, l'adhésion sera résiliée de plein droit, sans mise en demeure préalable

Les adhérents au club Pondi Fitness doivent respecter les nouveaux horaires et de ce fait avoir quitter la salle à 21h en semaine et à 17h le week-end.

Le badge d'accès est personnel à l'adhérent. Il est interdit à un adhérent de faire entrer une autre personne. En cas de non respect du règlement, le badge sera désactivé une semaine. En cas de récidive l'adhérent sera exclu du club

**Art.2 Tout abonnement souscrit et encaissé ne pourra être remboursé.**

**Art. 3 Certificat médical obligatoire uniquement pour les compétiteurs.**

**Art.4** Le club Pondi Fitness est ouvert toute l'année sauf les jours fériés. Le club est libre de changer les horaires en cas de nécessité et se réserve le droit d'aménager les horaires pendant les congés de l'éducateur sportif. Les adhérents seront avertis par affichage sur le panneau d'information, le site internet et Facebook. L'association se réserve le droit de transformer, voire de supprimer si nécessaire, les cours devenus déficitaires dus à une baisse évidente de la fréquentation.

**Art.5** Il est formellement interdit de surcharger les appareils ou autre, c'est à dire de mettre des charges additionnelles non prévues à leur utilisation. Chaque utilisateur est prié de maintenir la salle rangée afin que chacun puisse y trouver un confort de pratique. En outre il est obligatoire de remettre en place les disques de fonte et les barres après chaque utilisation. Aucun utilisateur n'est autorisé à déplacer les appareils de musculation.

**Art.7 Les chaussures propres sont obligatoires ainsi que les serviettes pour l'utilisation des appareils. Les pieds nus sont interdits ainsi que les tongs. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est strictement interdit de s'épiler, se raser dans les douches ... Pour l'accès au sauna, obligation du port de chaussure de piscine, maillot de bain et serviette.**

**Art.8** Tout comportement irrespectueux, grossièreté ou insolence, atteinte à l'intégrité physique ou morale des personnes, dégradation du local ou matériels, seront susceptibles de poursuites judiciaires. De tels actes entraîneront l'annulation de l'adhésion de la personne fautive sans remboursement, et l'interdiction de l'accès au club.

**Art.9** Le club Pondi Fitness décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires, la salle de cours collectifs, salle de musculation et salle cardio. En cas de dégradation, l'adhérent ou son tuteur légal prendra en charge les frais de remise en état ou de remplacement du matériel.

**Art.10** Une assurance couvre la responsabilité civile du club pour tout accident qui lui serait imputable et dont serait victime toute personne admise sur la propriété dans le cadre des heures et conditions d'ouverture habituelles de l'établissement. Le club est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile N°0000003883244104, souscrit auprès de l'agence CLP Assurances 75 rue Nationale 56300 PONTIVY. En conformité avec la loi sur le sport, le club propose la possibilité de souscrire une assurance complémentaire "individuelle accidents" qui est facultative. Les conditions de primes et de garanties lui sont indiquées pour sa parfaite information.

**Art.11 Les adhérents au club Pondi Fitness doivent être âgés de seize ans au moment de l'adhésion**

**Art.12 L'inscription d'un enfant de moins de 16 ans au cours de Zumba ne sera acceptée que si un adulte membre inscrit de l'association Pondi Fitness, accompagne l'enfant durant la séance.**

**Art.13** La présence des enfants est interdite dans les salles pendant la pratique de leurs parents. En cas de non-respect des parents, tout accident reposera sur la responsabilité de ces derniers.

**Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »**